

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Communication

Mardi 11 juin 2013
16 heures 30

Commission des affaires européennes

Communication de la présidente Danielle Auroi sur le processus d'adhésion de la Serbie à l'Union européenne



**COMMUNICATION sur la date d'ouverture des
négociations avec la Serbie**
de M^{me} Danielle Auroi

Réunion de la Commission du 11 juin 2013.

Mes chers collègues,

À la suite de nos échanges de la semaine dernière, à l'occasion de la communication de MM. Caresche, Herbillon et moi-même sur la mission que nous avons conduite à Belgrade, avec nos collègues du Bundestag, les 10 et 11 avril 2013, je souhaite vous présenter aujourd'hui une proposition de conclusions.

Elle indique que nous sommes favorables à l'ouverture de négociations avec la Serbie en vue d'une adhésion à l'Union européenne, dès lors bien sûr que les autorités européennes compétentes s'accordent à constater qu'elle remplit les critères nécessaires et en veillant à la poursuite des efforts à accomplir. Je souligne que de telles négociations sont susceptibles de durer de 6 à 10 ans, et qu'après leur ouverture, nous resterons bien entendu vigilants sur la poursuite des réformes.

Rappelons que le veto d'un seul État membre lors du Conseil européen des 27 et 28 juin suffirait pour bloquer cette ouverture. Nos amis allemands n'ont pas encore arrêté leur position, le vote du Bundestag devant intervenir juste avant le Conseil.

Ouverture de négociations d'adhésion avec la Serbie

CONCLUSIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES LE 11 JUIN 2013

« La Commission des affaires européennes,

Vu le rapport conjoint de la Commission européenne et de la Haute représentante sur les progrès accomplis par la Serbie pour atteindre le niveau nécessaire de conformité avec les critères d'adhésion en date du 22 avril 2013 (JOIN (2013) 7 final) et notamment ses conclusions,

Vu le rapport conjoint de la Commission européenne et de la Haute représentante sur les progrès accomplis par le Kosovo, en vue d'une éventuelle décision d'ouverture de négociations relatives à l'accord de stabilisation et d'association, en date du 22 avril 2013 (JOIN (2013) 8 final) et notamment ses conclusions,

1. Se félicite des progrès accomplis par la Serbie pour atteindre le niveau nécessaire de conformité avec les critères d'adhésion, et notamment quant à la priorité essentielle d'une amélioration visible et durable de ses relations avec le Kosovo ;

2. Se félicite également des progrès accomplis par le Kosovo pour remédier aux problèmes recensés dans les conclusions du Conseil de décembre 2012 en vue d'une éventuelle décision d'ouverture de négociations relatives à un accord de stabilisation et d'association (ASA) ;

3. Souligne l'importance de l'accord de normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo du 19 avril 2013, intervenu après la mission conjointe à Belgrade des commissions des affaires européennes de l'Assemblée nationale et du Bundestag, les 10 et 11 avril 2013 ;

4. Se félicite des progrès accomplis dans le domaine des réformes internes, constatés dans les deux rapports précités du 22 avril 2013 et, pour ce qui concerne la Serbie, à l'occasion de la mission conjointe des 10 et 11 avril 2013, au cours de laquelle les représentants d'ONG rencontrés ont confirmé des évolutions positives pour la société civile et le respect des droits humains ;

5. Soutient, sous réserve d'une poursuite résolue des efforts engagés par la Serbie et le Kosovo, les conclusions des rapports du 22 avril 2013, dans

lesquelles la Commission européenne et la Haute représentante recommandent notamment :

– pour la Serbie : d’entamer les négociations en vue de son adhésion à l’Union européenne ;

– pour le Kosovo : d’autoriser l’ouverture de négociations concernant un accord de stabilisation et d’association (ASA) entre l’Union européenne et le Kosovo ;

6. Souligne la nécessité de mettre en place un mécanisme de suivi des efforts de ces deux pays après l’ouverture des négociations, et tout au long de leur déroulement, quant à l’objectif à atteindre en termes de conformité avec les critères européens, notamment en ce qui concerne les droits humains ;

7. Rappelle que l’élargissement de l’Union à tous les pays des Balkans, sur la base des progrès et des efforts de chacun, est un processus qui ne peut que favoriser la paix et la stabilité en Europe et que la Serbie, en tant que plus grand pays de la région, porte une responsabilité essentielle dans ce processus, et peut donner l’exemple d’un bon voisinage avec les pays qui voient ensemble leur avenir commun dans l’Union européenne ;

8. Estime dès lors que, compte tenu des progrès accomplis par la Serbie, il serait souhaitable qu’une date d’ouverture de négociations en vue de son adhésion future soit fixée par le Conseil européen des 27 et 28 juin 2013.